



PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE École secondaire Jeanne-Mance

Processus et critères d'admission – Automne 2021

1. Les parents doivent compléter le formulaire sur la plateforme institutionnelle : <https://serveurdegouvernance.csdm.qc.ca/formulairessecondaire/formulaire-dinscription-a-lexamen-dadmission-secondaire/>
2. Synthèse d'informations sur l'élève (complétée et envoyée par le/la titulaire et la direction à l'adresse suivante : jmance@csdm.qc.ca)
 - Autonomie;
 - Organisation;
 - Persévérance;
 - Ouverture.
3. Bulletin final de la 4^e et de la 5^e année
 - Aucun échec au sommaire.
4. Lettre de motivation de l'élève (200 mots)
 - Parle-nous de toi, de tes centres d'intérêts et de tes loisirs.
 - Pourquoi as-tu choisi l'école secondaire Jeanne-Mance?
 - Quelles sont les qualités qui font de toi un bon(ne) candidat(e) pour le programme d'éducation internationale ?
5. Bulletin de 6^e année
 - Devra être fourni à la fin juin 2022;
 - Aucun échec ne devra y apparaître;
 - Pour le groupe *Anglais enrichi*, l'élève doit avoir obtenu 80% et plus au sommaire et posséder une facilité avec la langue anglaise (compréhension orale et écrite) ou avoir fait partie d'un programme d'anglais intensif.

Profil recherché

À l'école Jeanne-Mance, les élèves du programme d'éducation internationale :

- Sont motivés et ont la volonté d'apprendre et de s'investir dans leurs études;
- Ont de bonnes méthodes de travail et d'organisation;
- Ont un intérêt pour la lecture et pour les langues (français, anglais, espagnol);
- Démontrent de l'ouverture par rapport aux autres;

- Démontrent une curiosité intellectuelle et ont le désir de s'investir dans divers projets ou activités;
- Sont capables de travailler en équipe

À savoir

- Balises de classement
 - Des balises claires ont été établies afin de s'assurer que les élèves soient en mesure, d'une année à l'autre, de suivre le rythme d'apprentissage et de répondre aux exigences pédagogiques du programme.
 - Bien que le programme ne soit pas élitiste, des seuils de réussite ont été fixés.
- Évaluation des attitudes
 - Au cours de son parcours au PEI, un élève dont le travail, ses relations interpersonnelles et ses agissements ne témoignent pas des valeurs du programme, pourrait être évalué sur son comportement et ses attitudes.
 - L'élève qui ne se conforme pas aux exigences comportementales attendues au PEI pourrait être dirigé vers un autre programme nonobstant ses résultats scolaires au dernier bulletin.
- Service Action obligatoire
 - À la fin de l'année, si l'élève n'a pas complété son Service Action en respectant les balises de son niveau il pourrait être dirigé vers un autre programme nonobstant ses résultats scolaires au dernier bulletin.
- Frais de scolarité reliés au programme
 - Un montant de 300 \$ doit être payé à chaque début d'année scolaire pour les élèves inscrits dans le programme d'éducation internationale.
 - Ce montant permet d'assumer les frais d'inscription à la SÉBIQ et l'IB, d'assurer la coordination du programme (libération des enseignants) et la formation continue des enseignants.
 - Une accumulation de comptes impayés et le non-respect d'une entente de paiement pourraient mettre fin au parcours d'un élève dans le programme.